
SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE
DE RECRUTEMENT DE L'ETAT

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

Ouagadougou, le 19 MAI 2025

N° 25-00511 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Le public burkinabè est informé de l'ouverture par arrêté n° 2025-0505/MFPTPS/SG/AGRE/DOC du 26/03/2025 d'un concours direct pour le recrutement de **quarante-huit (48) élèves Maîtres des Activités Physiques et Sportives dont trente-deux (32) hommes et seize (16) femmes**, à former à l'**Institut des Sciences du Sport et du Développement Humain (ISSDH)**, au profit du Ministère des Sports, de la Jeunesse et de l'Emploi, dans les centres de Ouagadougou, Banfora, Bobo-Dioulasso, Dédougou, Dori, Fada N'Gourma, Gaoua, Kaya, Koudougou, Manga, Ouahigouya, Tenkodogo et Ziniaré, **session de 2025**.

A-CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ce concours, les personnes des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgées de dix-huit (18) ans au moins et de trente-sept (37) ans au plus au 31 décembre 2025, titulaires du **Baccalauréat** à la date de clôture des inscriptions à ce concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé.

Toutefois, les personnes ayant un handicap compatible avec l'exercice de l'emploi sont autorisées à prendre part à ce concours.

Les personnes déjà intégrées dans la fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Les personnes admises à un concours, ayant subi l'enrôlement biométrique pour l'intégration à la fonction publique ou déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

B- INSCRIPTION SUR LA PLATEFORME

Les candidatures sont reçues exclusivement sur la plateforme d'inscription en ligne e-concours, à l'adresse **www.econcours.gov.bf** ou par téléchargement de la version mobile Android de l'application **eConcoursBF** (disponible sur le site **www.econcours.gov.bf**), **du 23 mai 2025 à 00h 00mn au 01 juin 2025 à 23h 59mn**.

C- COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature doivent comporter les pièces suivantes :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale, datée et signée par le candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone et le centre de composition ;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- un certificat médical indiquant que le candidat a une acuité visuelle normale ou après correction et n'est pas atteint de surdit  ni de b galement ;
- une photocopie l galis e du dipl me requis ou de son attestation ;
- une photocopie l galis e de la Carte Nationale d'Identit  Burkinab  (CNIB) ou du passeport en cours de validit  ;

Tout dossier incomplet ou non conforme sera rejet .

Les candidats sont d clar s admissibles par ordre de m rite.

Les candidats admissibles ont dix (10) jours ouvrables,   compter de la date de publication du r sultat d'admissibilit , pour d poser leurs dossiers physiques   :

- l'Agence G n rale de Recrutement de l'Etat ;
- la Direction R gionale de la Fonction Publique.

Toutefois, l'admission ne sera d finitive qu'apr s la validation de leurs dossiers physiques, dans la limite du nombre de postes   pourvoir et sous r serve d'un contr le approfondi.

En cas d'admission, le candidat sera invit    fournir des pi ces compl mentaires.

D-ADMINISTRATION DES EPREUVES

Les candidats composent dans le centre choisi pendant l'inscription. En outre, l'acc s   la salle de composition est subordonn    la pr sentation du r c piss  physique et de la Carte Nationale d'Identit  Burkinab  (CNIB) ou du passeport ayant servi   l'inscription.

Les candidats sont inform s que les d clarations de perte de la CNIB ou du passeport ne sont pas accept es.

Le concours comporte deux (02) phases :

1 / Une phase  crite d'admissibilit  qui se d roule dans le centre choisi pendant l'inscription.

Les  preuves  crites du concours consistent en un test de niveau et un test psychotechnique administr es sous forme de Questions   Choix Multiples (QCM).

L' preuve de test de niveau est not e sur trente (30) points et l' preuve de test psychotechnique sur vingt (20) points.

Les cent cinquante (150) premiers pour les hommes et les soixante-dix (70) premi res, pour les femmes sont retenus pour la phase sportive.

2 / Une phase sportive d'admission qui se d roule dans le centre unique de Ouagadougou.

Les  preuves physiques et sportives portent sur :

- des  preuves d'athl tisme :
 - un saut (longueur, hauteur, triple saut) au choix ;
 - un lancer (poids, javelot, disque) au choix ;
 - deux courses (100m et 1000m pour les Hommes, 80m et 800m pour les femmes) ;

- une épreuve de sport collectif : Basket-ball, Football, Handball, Volley-ball (au choix) ;
- une épreuve de Gymnastique au sol : enchaînement du BAC en vigueur au Burkina Faso.

Une moyenne de note inférieure à 12/20 au niveau des épreuves physiques et sportives est éliminatoire.

Les épreuves sportives sont obligatoires et les dispenses ne sont pas acceptées.
Les épreuves écrites comptent pour 30% et les épreuves sportives pour 70%.

L'admission se fait sur la base de la moyenne des épreuves écrites et celles des épreuves physiques et sportives.

Une moyenne de note au moins égale à 10/20 est exigée pour l'admission.

Les candidats admis subissent une formation à l'issue de laquelle, ils sont intégrés dans la Fonction Publique en qualité de fonctionnaire.

La durée de la formation est de **trente-six (36) mois**.

Tout candidat admis qui ne se serait pas présenté à l'école de formation quinze (15) jours après la date de la rentrée sera déclaré défaillant et remplacé par un candidat de la liste d'attente, suivant le classement par ordre de mérite.

L'appel des candidats est fixé à **06h 30mn** le jour de l'administration des épreuves.

Les date et lieux du déroulement des épreuves seront précisés ultérieurement.

Pour le Ministre et par délégation
le Secrétaire Général



Suanyaba Rodrigue OBOULBIGA

*Chevalier de l'Ordre du Mérite de
l'Administration et du Travail*